



DEMANDE DE PREMIER AGRÉMENT DQV 2025



Je, soussigné(e), Docteur...

J'indique ici mon adresse de domicile

Nom : Prénom :

Numéro d'OMV : Adresse : Voie et n°

Code postal : Localité :

E-mail :

Numéro de téléphone : GSM :

Numéro de TVA :

demande par la présente mon inscription à l'agrément DQV - Démarche Qualité Vétérinaire.

- Je joins en annexe le certificat** attestant du suivi de la « Formation initiale certificative dans le cadre de l'agrément DQV ».
- Je paie mon agrément DQV** (modalités de paiement ci-dessous) : 65,45 € HTVA - **79,19 € TVAC**.
Je paye seulement 54,41 € HTVA - **65,83 € TVAC**, si je combine avec ma cotisation UPV annuelle (affiliation membre UPV). Je recevrai une facture acquittée par e-mail.
- En plus des 30 attestations comprises dans le prix de la cotisation DQV, je souhaite recevoir** **attestations supplémentaires et verse** **€ supplémentaires.**

1,74€ tvac par attestation supplémentaire si je paye en même temps que ma cotisation DQV annuelle*.

*Les attestations supplémentaires commandées séparément par la suite seront majorées de 13 € de frais administratifs pour les membres UPV et 24 € pour les non-membres UPV (prix TVAC).

Je m'engage à respecter les prescrits de l'agrément DQV, dont :

- communiquer sans délai à l'UPV tout changement intervenant dans les données mentionnées sur cette demande
- respecter les législations belges, notamment en regard de la santé et du bien-être animal, ainsi que concernant le médicament vétérinaire (entre autres DAF, guidance, etc...)
- respecter les prescrits du cahier des charges QFL lors de mes prestations dans les exploitations certifiées QFL

Fait à

le

Signature :



Merci de scanner ce document dûment complété et signé, et de le renvoyer accompagné de ses annexes éventuelles par e-mail à l'adresse upv@upv.be.

INFORMATIONS DE PAIEMENT

Gagnez du temps en payant votre agrément DQV en ligne sur www.upv.be

Vous pouvez aussi faire un versement sur le compte de l'UPV (IBAN : BE38 7420 2554 3872 - BIC : CREGBEBB) avec la mention « Cotisation DQV - 2025 ».